

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

Objet : Demande à Métropole Savoie d'étendre le périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'ensemble du territoire de Chambéry métropole-Cœur des Bauges

• date de convocation le 03 janvier 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le lundi neuf janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 78

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Cogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthaly
Challes-Jes-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Céline Lapoléon
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

délibération n° 016-17 C

objet **Demande à Métropole Savoie d'étendre le périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'ensemble du territoire de Chambéry métropole-Cœur des Bauges**

Xavier Dullin, président, rappelle que Chambéry métropole a adhéré à Métropole Savoie, syndicat mixte compétent en matière de SCoT.

Le SCoT couvre le territoire de Chambéry métropole contrairement à celui de Cœur des Bauges.

En application de l'article L.143-12 du code de l'urbanisme, la fusion de Chambéry métropole et de Cœur des Bauges a les effets suivants :

- le périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges, compétente en matière de SCoT, n'est pas entièrement compris dans celui du SCoT de Métropole Savoie,
- la nouvelle communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges deviendra, au terme d'un délai de six mois, membre de plein droit de Métropole Savoie et le périmètre du schéma sera étendu en conséquence, sauf si le Conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération se prononce, dans ce délai de six mois, contre son appartenance à Métropole Savoie ou si, dans ce même délai, Métropole Savoie s'oppose à son extension.

Il est proposé d'anticiper cette échéance en se prononçant sur l'appartenance de Chambéry métropole-Cœur des Bauges à Métropole Savoie avant le 30 juin 2017 et en sollicitant Métropole Savoie afin qu'il se prononce en faveur de l'extension du périmètre du SCoT à l'ensemble du territoire de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de Chambéry métropole et de Cœur des Bauges,

Vu l'article L.143-12 du code de l'urbanisme,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : se prononce favorablement en faveur de l'appartenance de Chambéry métropole-Cœur des Bauges à Métropole Savoie dès sa création le 1^{er} janvier 2017,

Article 2 : sollicite Métropole Savoie afin qu'il se prononce en faveur de l'extension du périmètre du SCoT à l'ensemble du territoire de Chambéry métropole-Cœur des Bauges dès sa création le 1^{er} janvier 2017.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 016-17 C

Objet de l'acte : Demande à Métropole Savoie d'étendre le périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'ensemble du territoire de Chambéry métropole-Cœur des Bauges

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 4 - Amenagement du territoire

Date de l'acte : 09 janvier 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-247300098-20170109-lmc1H18896H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18896H1

Date de transmission en Préfecture : 13 janvier 2017

Date de réception en Préfecture : 13 janvier 2017